

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° CD1277

présenté par

Mme Manin, M. Garot, M. Bouillon, Mme Bareigts, M. Potier, Mme Battistel, M. Letchimy, M. Faure, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 1ER AE**

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« et solidaires ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à préciser que les politiques publiques doivent favoriser la recherche et développement d'alternatives au plastique qui sont à la fois innovantes et solidaires.

Au moins trois des sept piliers de l'économie circulaire (le recyclage, l'allongement de la durée d'usage, l'économie de la fonctionnalité) sont particulièrement propices au développement de métiers relevant de l'économie sociale et solidaire et qui reviennent à employer, former et insérer professionnellement des personnes pas ou peu qualifiées, en difficultés ou encore atteintes d'un handicap.

C'est tout particulièrement le cas de la filière à responsabilité élargie des producteurs qui porte sur les emballages ménagers (notamment le plastique) et dont les entreprises, les associations ou les ateliers et chantiers d'insertion servent de tremplins à des personnes très éloignées de l'emploi.

La recherche et le développement souhaitables d'alternatives ou substituts au plastique doit être envisagée de façon à penser simultanément l'évolution progressive des métiers et des compétences professionnelles des personnes (en insertion) qui gravitent autour de cette filière.

Tel est l'objet de cet amendement.